REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4015

Approbation de la convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Hockey Club pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de la patinoire Charlemagne situés 100 cours Charlemagne à Lyon 2e

Direction des Sports

Rapporteur: M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018 DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT: M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2018/4015 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LYON HOCKEY CLUB POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX DE LA PATINOIRE CHARLEMAGNE SITUES 100 COURS CHARLEMAGNE A LYON 2E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le hockey sur glace est une discipline sportive historiquement ancrée à Lyon et représentée depuis 1997 par l'association Lyon Hockey Club dont l'objectif est de développer le Hockey Jeune et Loisir.

Des locaux ont été mis à la disposition de l'association LHC au sein de la patinoire Charlemagne à titre gratuit. Ces locaux d'une superficie de 83.30 m² comprennent :

- un bureau d'une superficie de 27,17 m²;
- des locaux de stockage de matériel d'une surface totale de 45,09 m²;
- un vestiaire arbitre d'une superficie de 5,54 m²;
- un bloc sanitaire d'une surface de 5.5 m².

La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Je vous propose donc de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à l'association Lyon Hockey Club, en approuvant la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de trois ans des locaux précités, dans le cadre du projet de convention, joint au rapport.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

La valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est estimée à 6 230 € (estimation 2017 DCI), hormis les consommations de fluides (8 €m²).

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Hockey Club, concernant la mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne situés 100 cours Charlemagne à Lyon 2^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT